



1ER BUDGET PARTICIPATIF



**VOTONS
POUR
VOS IDÉES**

À PARTIR DU 15 MARS 2023

Ensemble
adaptons la ville d'aujourd'hui
et fabriquons celle de demain

VOTONS POUR VOS IDÉES

Chères Charentonnaises, Chers Charentonnais,

Dans notre programme 2020-2026, nous nous étions engagés à relever le défi de la démocratie participative en favorisant l'émergence de nouveaux modes d'expression des habitants; des passerelles innovantes, en somme, entre la Ville et les citoyens pour intensifier davantage les échanges avec les Charentonnais et la concertation sur les initiatives locales.

Dans ce cadre, nous avons concrétisé une première étape décisive de nos engagements en matière de participation citoyenne en créant cinq Conseils de quartier qui regroupent 100 d'entre vous et œuvrent déjà activement sur diverses thématiques.

Pour poursuivre cet élan démocratique en donnant la possibilité à chacun de vous de contribuer à la construction du Charenton de demain, le Conseil municipal a voté à l'unanimité, le 15 décembre 2022, le déploiement d'un outil novateur, le Budget Participatif qui disposera d'une enveloppe budgétaire de 400 000 euros pour 2 ans.

Le Budget Participatif est un dispositif démocratique qui va vous permettre de proposer puis de choisir des projets d'intérêt général pour notre ville. Notre vœu le plus cher est que le plus grand nombre d'entre vous participe à cette nouvelle action.

C'est pourquoi, au cours des prochains mois, nous mettrons tout en œuvre pour vous informer de cette dynamique et vous inciter à apporter votre contribution sous forme de projet et/ou par votre vote. Des ateliers de rue seront programmés dans tous les quartiers de la ville pour vous expliquer cette démarche.

Nous vous invitons à découvrir le Budget Participatif de Charenton à travers ce fascicule qui, nous l'espérons, vous encouragera à vous saisir de cette opportunité de proposer des projets et de décider de l'avenir de Charenton.

Fabien BENOIT

Conseiller Municipal délégué
à la Démocratie participative et
à la citoyenneté, à l'Enseignement
secondaire et au Numérique



Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont
Vice-Président du Conseil
départemental du Val-de-Marne



LE BUDGET PARTICIPATIF POUR QUOI FAIRE?

P our faire vivre vos idées

Le Budget Participatif est un dispositif démocratique donnant aux habitants la possibilité de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune.

C'est donc l'occasion pour chaque Charentonnaise et Charentonnais de voir ses idées pour la ville se réaliser. Si les projets sont votés, ils seront réalisés et financés par la Ville.

**À vous de nous faire part de votre vision
pour le Charenton de demain!**



Dépôt des projets du 15 mars au 15 mai

Analyse des projets de mai à septembre

Vote des habitants de septembre à novembre

Proclamation des Lauréats novembre/décembre

Le calendrier du Budget Participatif

LE BUDGET PARTICIPATIF

COMMENT ÇA MARCHE ?



Qui peut déposer un projet ?

Tous les habitants charentonnais, dès 16 ans, pourront déposer un projet à titre individuel, quelle que soit leur nationalité et jusqu'à 3 projets par personne. Les enfants peuvent aussi participer, à condition de solliciter un proche de 16 ans ou plus pour les accompagner et être le point de contact de la Ville.

Comment déposer mon projet ?

Le dépôt s'effectuera en ligne sur la plateforme participative de la ville, **La Fabrique Citoyenne** (<https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr>), accessible aussi depuis le site de la ville (www.charenton.fr). Des ateliers de rue permettront également de vous accompagner pour le dépôt et l'enregistrement de vos projets en ligne.

Pour soumettre une idée, cliquez sur l'onglet «**Déposez votre projet**» qui sera visible lorsque la phase de dépôt sera ouverte et suivez les indications.

Chaque habitant devra renseigner les informations suivantes :

- **Nom du projet**
- **Nom et coordonnées du porteur du projet**
- **Localisation du projet** (adresse ou quartier)
- **Description du projet**



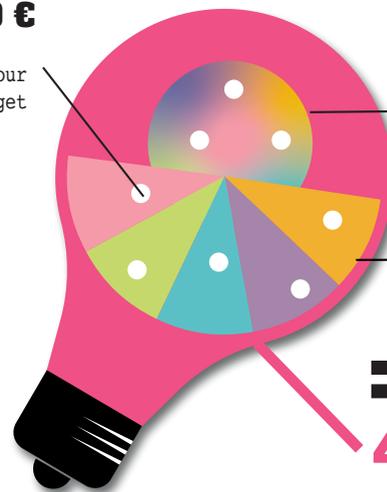
<https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr>

Quels sont les critères de recevabilité ?

1. Être déposé par une personne résidant à Charenton-le-Pont ;
2. Relever de l'intérêt général, à visée collective et répondre à un besoin social, éducatif, culturel ou environnemental identifié au niveau de la commune (et non à un besoin personnel) ;
3. Être localisé sur le territoire communal ;
4. Relever des compétences de la ville (inscrites dans la loi, permettant à la Ville de financer les projets proposés) ;
5. Concerner des dépenses d'investissement (ex: travaux d'infrastructure, achat de bien et de matériels durables, etc.) ;
6. Ne pas nécessiter une acquisition de terrains ou de locaux ;
7. Ne pas être relatif à l'entretien courant et régulier de l'espace public par l'État, la Ville ou toute autre collectivité ;
8. Avoir un coût de réalisation qui entre dans les enveloppes prévues (schéma ci-dessous) ;
9. Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable ;
10. Être suffisamment précis pour être instruit par les services municipaux.

50 000 €

maximum accordés pour chaque budget



150 000 €

seront affectés à des projets valables à l'échelle de la ville.

+

250 000 €

seront affectés à des projets relevant de critères géographiques avec au moins un projet lauréat par quartier

=

400 000 €

Enveloppe globale

dédiée au Budget Participatif

Comment voter pour les projets ?

Tous les habitants à partir de 16 ans seront habilités à voter, à titre individuel, pour les projets de leur choix.

La faisabilité des projets sera ensuite analysée par les services de la Ville.

Comment seront mis en œuvre les projets ?

La Ville sera chargée de mettre en œuvre les projets qui auront été jugés recevables par le Comité de suivi et réalisables par les services de la Ville. En fonction de la disponibilité et de la volonté des porteurs de projet, ces derniers pourront être associés à la mise en œuvre de leur idée qui aura lieu à compter de 2024.

Comment seront évalués les projets mis en œuvre ?

La Ville de Charenton-le-Pont se lance dans sa toute première édition d'un Budget Participatif. Aussi et pour améliorer les futures éditions, elle intégrera une phase d'évaluation. Cette étape permettra de recueillir les retours des habitants sur les améliorations éventuelles à apporter, mais aussi de jauger la pertinence de l'enveloppe budgétaire allouée.

Le Comité de suivi

Le Comité de suivi s'assure que la démarche est bien conforme au règlement du Budget Participatif.

Il est composé :

- Des élus de la majorité et de l'opposition qui siègent au Comité de pilotage,

- D'un représentant de chaque Conseil de Quartier,
- D'un représentant du monde associatif habitant Charenton,
- D'un représentant des commerçants habitant Charenton.

LE BUDGET PARTICIPATIF



S'INFORMER
PROPOSER

Les ateliers de rue :

à votre rencontre au printemps et à l'automne 2023 !

Lors des phases de dépôt et de vote des projets, la ville de Charenton-le-Pont prévoit des temps d'accompagnement dans vos quartiers sous forme d'ateliers de rue avec les élus et des spécialistes de la concertation, répartis comme suit :

- 2 ateliers par quartier au printemps 2023 pour la phase de dépôt ;
- 2 ateliers par quartier à l'automne 2023 pour la phase de vote.

Au total, 20 ateliers de rue sont programmés pour vous accompagner au moment du dépôt puis du vote et couvriront l'intégralité des quartiers de la ville : Valmy, Bercy, Pasteur, Centre et Pont.

À cette occasion, vous pourrez déposer vos propositions directement en ligne via des tablettes qui seront mises à votre disposition.

La Fabrique citoyenne :

une plateforme numérique simple et pratique.

La Fabrique citoyenne est une plateforme numérique mise en place depuis 2021 pour vous permettre de participer au devenir de la ville.

Avec cette plateforme vous pourrez :

- Comprendre le Budget Participatif
- Déposer vos projets
- Voir les autres projets en cours
- Voter le moment venu pour les projets éligibles

Attention, pour déposer un projet il vous faudra ouvrir un compte sur la Fabrique citoyenne pour attester de votre identité et de vos coordonnées à Charenton-le-Pont. À l'occasion des ateliers de rue, des médiateurs vous aideront à naviguer sur la plateforme numérique :

<https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr>

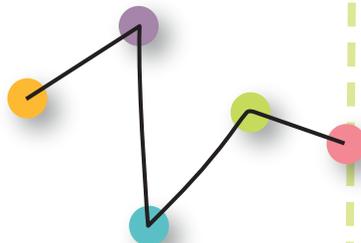


LE BUDGET PARTICIPATIF À SAVOIR



Les 6 phases du Budget participatif :

- L'appel à idées
- L'analyse des idées
- Le vote des projets
- La proclamation des lauréats
- La réalisation des projets
- L'évaluation de la démarche

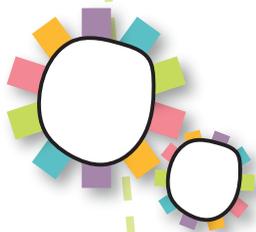
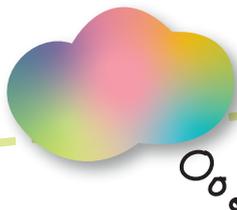


Les éléments clés

- Habiter à Charenton-Le-Pont, avoir minimum 16 ans
- Un budget plafonné à 400 000 euros sur 2 ans (50 000 euros maximum par projet localisé, 150 000 euros maximum à l'échelle de la ville)
- Servir l'intérêt général
- Penser le projet comme un investissement durable
- S'appuyer sur la plate-forme numérique

Les principes clés

- La transparence
- L'intérêt général
- L'évaluation
- L'inclusion



Les liens utiles



La Fabrique citoyenne :
<https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr>

Ville de Charenton : www.charenton.fr

